

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1999)
Heft: 120

Vorwort: Édito : à vo(r)té
Autor: Alliaume, Philippe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A vo(r)té

Le 18 avril dernier, nos monts indépendants ont une fois de plus accouché d'une souris. Il faut dire que le projet de Nouvelle Constitution fédérale soumis au vote du peuple et des cantons manquait cruellement d'ambition. « Propre en ordre » était son slogan. Les articles avaient été triés, les trop vieilles pièces retirées, les sujets reclassés, les dispositions d'importance secondaire rejetées dans la loi. Bref, un Frühlingputz de qualité. Mais côté ambition politique : rien. On avait bien fait l'effort d'insérer explicitement dans le projet des dispositions concernant les droits de l'homme, qui y figuraient déjà de-ci de-là, mais cela valait-il une réforme? Notre gouvernement, à qui l'EEE et l'UE ont appris qu'il fallait toujours retomber sur ses pieds, se félicitant de cette première étape, rappelle, comme s'il y avait lieu de s'en vanter que ce texte « n'apporte rien de neuf au niveau du droit constitutionnel et des droits politiques ». Bref, tout va bien, la Suisse vient d'approuver avec une faible majorité et une forte abstention un projet dont les promoteurs indiquent qu'il n'en était pas un.

Mais quand donc le Peuple Suisse pourra-t-il se saisir d'un véritable et ambitieux projet pour le XXI^e siècle ? Bien sûr, mal assis sur ce frileux résultat, notre gouvernement nous parle déjà des étapes suivantes : réforme de la justice (confiant au Tribunal Fédéral un contrôle constitutionnel dévolu au Parlement mais évitant surtout de créer un véritable Conseil Constitutionnel), réforme des droits populaires (mais bien entendu sans accorder aux Suisses de l'étranger le moindre droit populaire), réforme du fédéralisme (péréquation),... Notre gouvernement nous parle moins de sa vraie ambition, à savoir se fondre sans bruit dans l'Union Européenne, ce qui permettrait - en s'appuyant sur certaines dispositions discrètement introduites dans la nouvelle Constitution - de laisser le « machin » supranational décider seul. « *Il y a un rapport entre la Suisse et l'Absolu* », disait Victor Hugo. En effet, depuis près d'un demi-siècle, la Suisse n'a absolument rien décidé elle-même.

Philippe Alliaume

ABONNEMENT

ABONNEMENT

Adressez
votre abonnement
à nos services :

DIP

**70, rue Compans
75019 PARIS**

en libellant votre chèque
à l'ordre
du « **Messenger Suisse** »

**Une question ? :
(0)1 44 84 85 00**

ABONNEMENT

Le vote sur la nouvelle Constitution en chiffres

Entrée en vigueur : 1^{er} Janvier 2000

Taux de participation à la votation : global 35,3% (81,6% lors de la dernière révision totale), pour le canton de Vaud 17,2%.

Acceptée par 59,2% du peuple 970 000 oui contre 670 000 non.

A part le Valais à 50,2% de non, tous les cantons romands et le Tessin ont accepté la nouvelle Constitution. Genève a même poussé le OUI à 85,9%. Parmi les cantons alémaniques favorables, mais divisés, on trouve Zurich, Berne, Bâle-Campagne, suivis de Lucerne, Zoug, Soleure et Grisons.

Outre donc le Valais, ont voté non les cantons de Uri, Obwald, Schaffhouse, Appenzell RE, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie et même à plus de 60% les cantons de Glaris, Schwytz, Appenzell RI et Nidwald.